



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



12047805

MONITEUR BELGE

21-02-2012

GISCH STAATSBLAD

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le

07 FEV. 2012

Le Greffier

Grefte

Dénomination : **JCMG**

Forme juridique : SA

Siège : Chaussée de Wavre, 184 **4520 WANZE**

N° d'entreprise : 0861931508

Objet de l'acte : **transfert du siège social**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2012.
tenue au siège social à 15 heures.

Monsieur Michel Mottet préside l'assemblée.

Il désigne en qualité de secrétaire monsieur Serge Toussaint.

Monsieur le Président fait constater que tous les actionnaires sont présents et qu'il n'y a donc pas lieu de justifier des convocations.

Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour comporte le point suivant:

•Transfert du siège social

Monsieur Michel MOTTET Rappelle que conformément à l'article 2 de nos statuts le siège social peut être transféré en tout endroit de la région de langue française sur simple décision du conseil d'administration..

Il expose ensuite que La société JCMG doit trouver rapidement un endroit où conserver ses propres archives et celles de ses sociétés filiales.

Il explique ensuite que l'immeuble qu'il possède à Wanze, rue Georges Smal au n° 2C et 2D convient parfaitement à cet usage.

En conséquence, il propose de transférer le siège social à cette adresse.

Après échange de vues, la proposition de Monsieur Michel MOTTET est acceptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature des membres du bureau.

MOTTET Michel

MOTTET Jean-Christophe

Toussaint Serge
Secrétaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

